

Déploiement réussi des bornes publiques de recharge pour véhicules électriques en Occitanie !

A l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre 2018) et de l'inauguration de la dernière borne de recharge pour véhicules électriques installée par le SDE 09 en Ariège (le 20 septembre à Foix), l'ADEME et les Syndicats d'énergies d'Occitanie annoncent la fin du déploiement, réalisé avec succès, des bornes publiques de recharge, prévu dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir.

L'installation de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques : un dispositif incontournable des offres de mobilité d'aujourd'hui

La transition énergétique dans laquelle s'est engagée la France incite à faire du véhicule électrique un élément central de la mobilité durable de demain.

Afin d'accroître son développement, il est notamment indispensable de fournir aux utilisateurs un nombre suffisant d'infrastructures publiques de recharge. En effet, même si l'essentiel des recharges s'effectue au domicile ou sur le lieu de travail, la disponibilité des bornes de recharge en accès public est importante pour assurer à l'utilisateur une autonomie suffisante.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont mis en place, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), le « Dispositif d'aide au déploiement d'Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) ou hybrides rechargeables », destiné aux collectivités et porté par l'ADEME.

1134 bornes déployées dans les 13 départements d'Occitanie grâce au PIA

En Occitanie, 1 134 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques ont été installées au 30 juin 2018 sur l'ensemble des 13 départements par les syndicats d'énergie départementaux.

Chaque borne bénéficie de **deux places gratuites de stationnement**, réservées à la recharge des véhicules électriques. Certaines de ces bornes sont alimentées en **électricité verte**.

Le positionnement de ces bornes de recharge a été réfléchi de façon à mailler tout le territoire de manière optimisée, chaque station devant contribuer à l'édification du réseau national et européen d'infrastructures de recharge.

L'investissement total s'élève à **17 M€**, dont **7 M€ d'aide** au titre du Programme des Investissements d'Avenir de l'Etat opéré par l'ADEME, le reste du financement étant assuré par les collectivités et les syndicats d'énergies.

A l'échelle régionale, les **13 syndicats départementaux de l'énergie** - regroupés au sein de l'Entente régionale « Territoire d'énergie Occitanie » - ainsi que les **Métropoles de Montpellier et de Toulouse** supervisent l'acquisition, la pose, la gestion, l'interopérabilité et la maintenance des bornes.

Parmi les 13 syndicats, 10 d'entre eux se sont regroupés avec les 2 Métropoles pour organiser un service commun d'électro-mobilité en créant le **réseau public « Révéo »**.

Grâce à l'installation de ces 1134 bornes (ajoutées aux autres bornes publiques et privées) et à l'augmentation de l'autonomie des véhicules électriques, l'utilisation de ces derniers devient ainsi plus attractive et pertinente.

Focus sur l'utilisation des bornes Révéo :

Informations et abonnement : www.reveocharge.com

Quelles sont les modalités de paiement ?

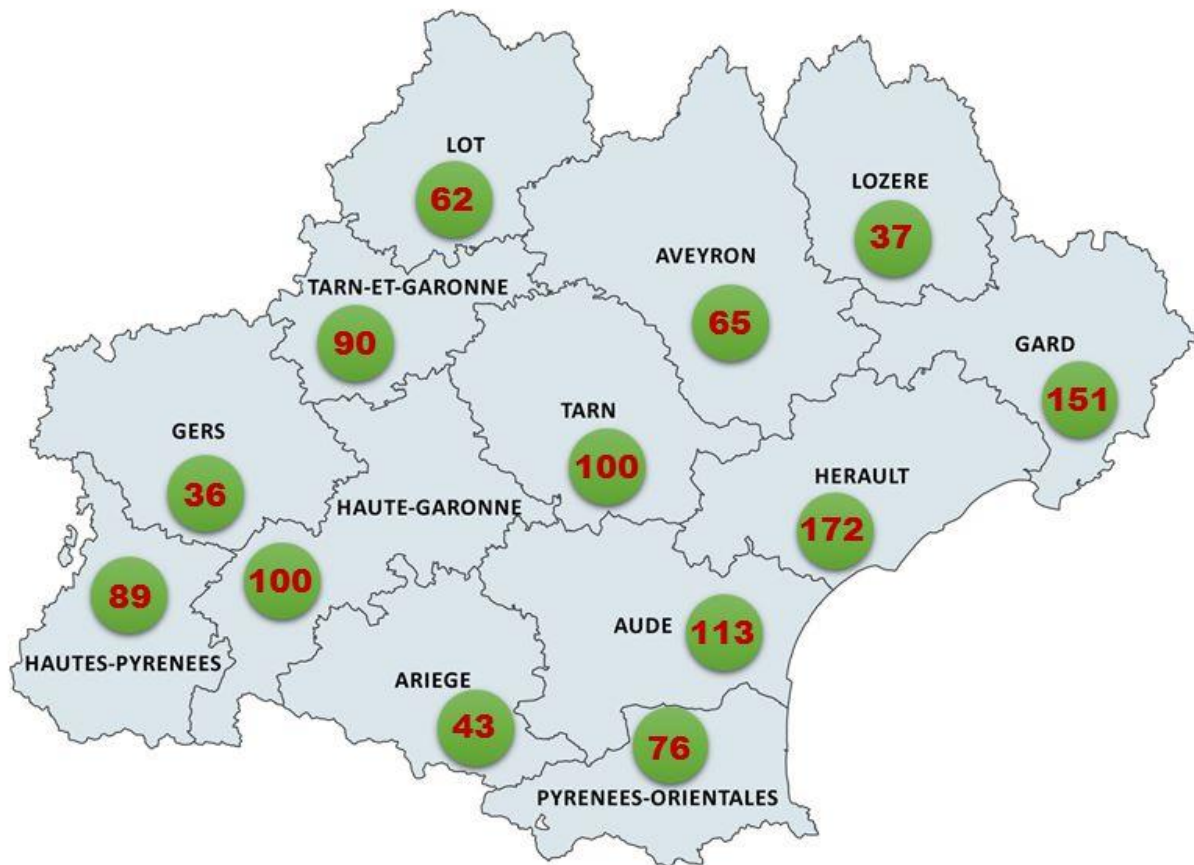
L'abonné obtient un badge qui lui permet de se connecter à la borne et de charger son véhicule. Il paie par prélèvement mensuel. L'utilisateur occasionnel, quant à lui, utilise une application sur son smartphone et paie à chaque session de charge.

Quel est le coût de la recharge ?

Sur le créneau horaire 07h00-21h00, la recharge (normale ou accélérée) s'élève à 1,50€ TTC pour les abonnés (abonnement à 12 € TTC/an) et à 3€ TTC pour les non-abonnés pour la première heure de charge. Au-delà, le tarif est décompté à la minute (2,5 centimes d'euro TTC la minute, abonné ou pas).

Sur le créneau horaire 21h00-07h00, la minute supplémentaire est gratuite.

La borne accélérée permet à 2 voitures en simultané de recouvrer en moyenne 80 % des capacités d'une batterie en moins d'1h30.



Nombre de bornes publiques en service (dans le cadre du PIA) au 30 juin 2018 dans les 13 départements de la région Occitanie

Comment utiliser les bornes

- l'abonné est muni d'un pass qui lui permet de badger sur la borne et de charger son véhicule. Il paie par prélèvement mensuel ;
- l'utilisateur occasionnel utilise une application sur son smartphone et paie à chaque session de charge.

Géolocalisation et disponibilité

L'utilisateur peut connaître l'**emplacement et la disponibilité de la borne la plus proche** :

- <https://fr.chargeomap.com/map#>
- <https://my.freshmile.com/map>
- <https://www.reveocharge.com/fr/trouver-une-borne/>

Tarifs de la recharge accélérée

1,50 € TTC par recharge pour les abonnés (abonnement à 12 € TTC/an) et de 3 € TTC pour les non-abonnés jusqu'à la première heure de charge. Au-delà, le tarif est décompté à la minute (1,50 € TTC/heure, soit 2,5 centimes d'euro la minute, abonné ou pas), tarif identique pour l'ensemble de la région Occitanie.

La borne accélérée permet à 2 voitures en simultanée de recouvrer en moyenne **80 % des capacités d'une batterie en moins de 1 heure 30**.